

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010

Présents : MM. MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Michèle CASADOUMECQ suppléante de David LAMPLE
Jean LABERDESQUE suppléant de Jean LOUSTALET
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINE

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Henri GIMENEZ, Jean SARASOLA, Aimé SOUMET, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU

RAPPORT N° 14

BNSSA : CONVENTION AVEC L'OFFICE MUNIICIPAL DES SPORTS

M. LEES indique que depuis plusieurs années, l'Office Municipal des Sports de la commune d'Oloron Ste Marie propose des formations au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, qui se déroulent du mois d'octobre à la fin du mois de mai.

Pour ce faire, la communauté de communes du Piémont Oloronais met à disposition de l'Office des Sports à la fois une personne et les installations de la piscine intercommunale. La mise à disposition de personnel comprend notamment la formation aquatique ; les heures théoriques sur la législation, la réglementation et la prévention des noyades ; ainsi que la gestion administrative des dossiers.

Des discussions sont en cours et devraient rapidement aboutir à des engagements de chacune des parties qui seront précisément définis dans une convention. Cette dernière devrait être signée avant la fin de l'année 2010.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 12 octobre 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Jean-Etienne GAILLAT